

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'Association « LES ZOUZOUS » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2. Approbation d'une convention avec l'association les Colibris

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'Association « Les Colibris » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3. Approbation d'une convention avec le Festival International de Piano

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention avec le Festival International de Piano pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4. Approbation d'une convention de partenariat culturel « SAISON 13 » avec le Département

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de partenariat culturel sur le dispositif « Saison 13 » avec le Département des Bouches-du-Rhône. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5. Régie périscolaire – Annulation d'un titre de recette

Rapporteur : Madame REY-MARTINEZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'annuler le titre de recette N° 101 bordereau 11 du 28 Février 2017 pour un montant de 15,50 euros établi sur l'exercice budgétaire 2017. Charge le Directeur Général des Services à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6. Charte de soutien à l'activité économique de proximité

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la charte de soutien à l'activité économique de proximité, telle qu'elle est présentée. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte.

7. Rapport annuel 2016 – gestion de l'exploitation du restaurant du Village de Vacances du Hameau de la Baume

Rapporteur : Monsieur JEAN

Aucune remarque formulée.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'année 2016 présenté par la SARL « FALEX » pour la gestion de l'exploitation du restaurant du Village de Vacances du Hameau de la Baume. Dit que la présente délibération ainsi que le rapport susvisé seront transmis au Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

8. Demande de reclassement de la Commune en Station de Tourisme

Rapporteur : Monsieur JEAN

Madame CADVILLE demande pourquoi il faut se repositionner. Est-ce que cela est un retour à une précédente demande.

Madame la Directrice Générale des Services précise qu'en 2011, il y avait eu une demande mais qu'elle n'a pas été au bout, le reclassement n'a jamais été demandé.

Monsieur le Maire ajoute que les conditions sont à présents réunies pour cette démarche.

Madame CADVILLE demande également si l'état de vétusté constaté des équipements du Village de Vacances du Hameau de la Baume ne va pas poser problème pour le classement.

Monsieur le Maire ajoute que le Village de Vacances du Hameau de la Baume n'a rien à voir avec le classement, les critères de classement sont atteignables.

Monsieur JEAN déclare que la Commune a deux ans pour se mettre à niveau.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un complément d'informations.

- Il précise que c'est une position stratégique, si la Commune n'avait pas tous ces atouts, la trajectoire serait de devenir le bureau d'un office de tourisme intercommunal. Ayant obtenu une aide de la Métropole, il est possible de lancer cette démarche. On sera aussi aidé sur le village de la Baume et on envisage de lui donner une vocation métropolitaine. On bénéficie d'une opportunité exceptionnelle, on a de bonnes chances de réussir.
- Tout cela, c'est grâce au travail de l'équipe de l'Office du tourisme et de la déléguée de la métropole. Nous les en remercions vivement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la demande de reclassement de la Commune en « Station de tourisme ». Approuve la mise en place des conditions nécessaires à ce reclassement. Approuve le reclassement de son Office de tourisme en catégorie I, et sa mise en concordance avec les conditions de la grille nationale de classement des Offices de tourisme. Approuve la demande de classement du Hameau de la Baume.

9. Délibération relative à la modification du Budget Principal de la Commune suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes

Rapporteur : Monsieur SERRUS

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que suite au vote du budget en déséquilibre en février dernier du Village de la Baume, l'objectif était que la Chambre Régionale des Comptes vienne étudier nos budgets.

Il ressort de l'analyse du budget de la Baume, par la Chambre Régionale des Comptes, qu'il n'y avait en fait pas de problème sur le budget du village de la Baume. L'analyse fait ressortir des points sur le budget principal sur la section d'investissement et notamment sur les restes à réaliser.

La Chambre Régionale des Comptes préconise de rééquilibrer le budget principal en compensant les restes à réaliser sur des subventions devenues caduques par une partie des dépenses imprévues sur la section de fonctionnement. Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes préconise de provisionner, dès 2017, le risque de contentieux de 130.000 euros sur les photocopieurs RISO.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 24 votants, les 5 élus d'opposition ne voulant pas participer au vote, Monsieur HANNON précisant que n'ayant pas voté le budget primitif, ils ne votent donc pas les rectifications sur le budget, accepte les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et décide de rectifier le budget principal selon les propositions présentées.

Dit qu'à la suite des modifications proposées, il résulte que la section de fonctionnement est en équilibre en recettes et en dépenses à 7 134 049.37 €. Dit qu'à la suite des modifications proposées, il résulte que la section d'investissement est en équilibre en recettes et en dépenses à 13 798 989.19 €

10. Délibération relative à la modification du Budget annexe de la Baume suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes

Rapporteur : Monsieur SERRUS

En préambule, Monsieur le Maire explique le suréquilibre du budget de la Baume par le fait que les recettes obtenues auprès de l'association SERENA n'ont pas été reçues sur l'exercice 2016 dans les temps. Elles doivent donc être réintégrées sur cet exercice 2016. Il rappelle que l'association SERENA avait en charge l'encadrement des Erythréens reçus au Village de la Baume.

Il précise également que les dépenses relatives au paiement par la Commune de la taxe foncière et des assurances de la Baume n'auraient pas dû l'être par le budget principal. Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 24 votants, les 5 élus de l'opposition ne voulant pas participer au vote pour les raisons expliquées ci-dessus, DECIDE DE RECTIFIER le budget annexe de la Baume conformément aux propositions précitées. Dit qu'à la suite des modifications proposées, le montant des dépenses d'exploitation du budget annexe 2017 s'établit à 344.050,79 € et celui des recettes de même type à 351.143,00 €. Dit que la section d'investissement du budget annexe 2017 est inchangée.

11. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec le CCAS dans le cadre de la passation et de l'exécution d'un marché de fournitures de produits d'hygiène et d'entretien et d'articles de droguerie

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, d'entretien et d'articles de droguerie, annexée à la présente délibération. Décide d'adhérer au groupement de commandes. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile pour la passation, la publication, la signature, la notification et l'exécution du marché ainsi que ses éventuelles modifications. Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

12. Modification de la délibération N° 33/17 du 23 Mars 2017 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour la sécurisation des sites scolaires et périscolaires (Maison de l'Enfance et Cuisine Centrale)

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'opération sécurisation des sites scolaires et périscolaires (Maison de l'Enfance et cuisine centrale) dont le montant est estimé à 36.549,00 € HT soit 43.858,80 € TTC. Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental	80 %	29 238,00 €
- Autofinancement commune	20 %	7.311,00 € (+ 7.309,80 € de TVA)

Sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, une subvention de 80 %. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, opération 387 2017a, article 2135.

13. Vente de la parcelle cadastrée AK 194 située 4 Rue de la Résistance à Madame YVORA Stéphanie

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AK 194, d'une superficie totale de 31 m² au profit de Madame YVORA Stéphanie au prix de 69 000 € HT étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 5 000 € ainsi que les frais d'actes notariés qui seront également à la charge de l'acquéreur. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé à 22h10

Prochain Conseil Municipal : 29/06/2017 à 20h30.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 2 JUIN 2017

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS